



chécý

socialiste

Bulletin d'Information édité par la Section de Chécý

N° 17
Novembre 81

Rencontre avec Jean-Pierre SUEUR notre Député

CHÉCY SOCIALISTE. Voilà bientôt six mois que tu es député de la 1^{ère} circonscription, et, à ce titre, tu as largement défendu le projet du Collège de CHÉCY. Qu'en est-il à ce jour des multiples démarches que tu as entreprises tant au niveau régional que national ?

Jean-Pierre SUEUR. J'ai été reçu par Madame le Recteur et Monsieur le Préfet au sujet du Collège de Chécý et j'ai également été reçu par des membres des cabinets du Premier Ministre et du Ministre de l'Education Nationale à ce sujet. J'ai donc eu l'occasion de plaider de nombreuses fois pour ce dossier, que je suis de près, semaine après semaine, en liaison avec les élus du canton. Je suis en effet convaincu que la construction de ce collège est une nécessité absolue et qu'elle doit avoir lieu au plus vite. Les C.E.S. sont financés sur une enveloppe régionale. Dans la liste actuelle, le C.E.S. de Chécý est en troisième position après deux autres opérations de relativement faible importance, puisqu'il ne s'agit que d'extensions. Il n'est pas question de remettre cette liste en cause, et donc, en principe, l'enveloppe prévue pour 1982 devrait permettre de commencer la construction du C.E.S. dans les premiers mois de 1982.

C. S. Pour avoir rencontré les associations de défense des riverains des Ballastières, ainsi que les entrepreneurs, tu n'es pas sans ignorer la polémique que suscite le renouvellement d'extraction des sablières de CHÉCY. Qu'en pense-tu ?

J-P. S. Il y a d'abord dans cette affaire un problème général. Celui des carrières et des extractions de matériaux. Le rapport FOUCAULT a démontré qu'il devenait très dangereux de poursuivre au même rythme les extractions dans le lit des fleuves. Les ressources s'épuisent, le niveau baisse, les lits se dégradent, les nappes phréatiques sont polluées, etc. En conséquence, il faudra limiter la production de toutes les entreprises du même type, étudier des reconversions et notamment l'ouverture de nouvelles carrières dans les anciens lits de la Loire, etc. Il y a en second lieu un problème local. Les riverains et les habitants de Chécý sont à juste titre sensibles à un certain nombre de nuisances. Je crois qu'à cet égard des améliorations peuvent être trouvées ; et qu'en tous cas, pour ce

qui est des horaires de travail, il n'est pas normal que l'entreprise NIOCHE ne respecte pas un arrêté qui a été pris par M. le Maire de Chécý.

Les travailleurs de l'entreprise sont eux, à juste titre, préoccupés de leur emploi. Et toute solution sérieuse devra prendre en compte la nécessité de préserver les emplois. Pour ce qui est du problème local, je suis donc tout à fait d'accord avec la proposition qui a été faite au Conseil Municipal de Chécý par Jean-Claude Girard : réunir toutes les parties en cause (les associations de riverains et d'habitants, les travailleurs de l'entreprise, la direction, la municipalité, les représentants de l'administration) pour essayer d'avancer vers une solution de ce difficile problème.

C. S. La section du Parti Socialiste de CHÉCY s'était, il y a deux ans, préoccupé du (déjà) problème de l'eau. Cette démarche avait permis quelques aménagements qui paraissaient insuffisants. Question locale et question nationale ?

J-P. S. J'ai eu l'occasion de m'entretenir de ces questions avec M. Michel CREPEAU, Ministre de l'Environnement. Celui-ci estime que les nombreuses disparités dans le prix de l'eau, qu'on observe à Chécý et ailleurs, ne sont pas acceptables. Il a donc mis en place ces dernières semaines une commission chargée d'étudier une péréquation du prix de l'eau. Il a d'ailleurs déclaré lors d'une récente réunion de commission à l'Assemblée Nationale qu'il entendait tout faire pour que, à défaut de l'être véritablement, les compagnies concessionnaires se comportent comme des services publics. Mais aujourd'hui, on en est loin. Et dans l'immédiat, il est nécessaire que les usagers et les mairies concernés soient très vigilants quant aux facturations et aux coûts de la SAUR, de la CGE et de la Lyonnaise des Eaux.

Je partage totalement le point de vue de mon collègue Vincent PORELLI qui a déclaré au nom du groupe socialiste lors du vote du budget de l'environnement : «Il nous semble que dans le cadre d'une grande politique de l'eau, sa maîtrise devrait appartenir à la collectivité nationale ou aux collectivités locales. Des solutions à cet effet doivent être trouvées autour de deux axes fondamentaux : le premier est la nécessité de démocratiser les comités de bassin, le second consiste à rendre aux collectivités et à la nation la maîtrise de la filière eaux».